

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 25 janvier 2024

Date de convocation : 16/01/2024
Date d'affichage : 16/01/2024
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 9 votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à vingt heures neuf minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - HUGONNET Marc – PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - FREITAS Laure - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves.

Excusé-es :

THIRIET Hubert ;
GRILLET Rodrigue, excusé, donne pouvoir à JAILLET Bernard ;
BOUVIER Alexis, excusé, donne pouvoir à MAZUIR Carole ;
MAITREPIERRE Sylvie excusée, donne pouvoir à SERVIGNAT Odette.

Absente :

FACHINETTI Aurélia.

Secrétaire de séance : RODIA Christophe

La séance est ouverte à 20h09

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2023 est approuvé par le secrétaire de séances et le maire.

PROCES-VERBAL DE SEANCES

2024-01-25/01 Versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à certains agents publics

Le Conseil municipal DECIDE d'attribuer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents remplissant les conditions fixées par le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023, FIXE le montant de la prime à 800 € proratisé en fonction du temps de travail effectué entre le 1^{er} janvier 2023 et 30 juin 2023 et DECIDE que cette prime sera versée en une fois.

Procès-Verbal 2024-01-25/01

2024-01-25/02 Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles et de charger Monsieur le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

2024-01-25/03 Situation de l'emploi à l'ONF
Monsieur le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers concernant la situation de l'emploi à l'Office national des forêts.
Le conseil municipal, après en avoir débattu, DECIDE à l'unanimité de soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers, demande la nomination de personnels sur les postes vacants.

2024-01-25/04 SIDEC – Convention de mise à disposition de la Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC) du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membre/adhésion
Afin de bénéficier du soutien du SIDEC dans le domaine de l'informatique et technologies de l'information et de la communication, le conseil municipal DECIDE d'APPROUVER la convention de mise à disposition de services avec le SIDEC pour les services d'accompagnement aux usages du numérique.

2024-01-25/05 SIDEC – Programme ELUM rénovation des lanternes vétustes et énergivores – Choix des lampadaires
Répondant aux dernières directives et orientations d'économies en énergies à travers le programme ELUM du SIDEC, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de VALIDER le projet du SIDEC en remplaçant le matériel existant de type SHP Sodium Haute Pression de plus de 100 W par du matériel de type LEDS pour un coût estimé de 17 188,40 € HT, soit 20 626,08 € TTC.
La participation du SIDEC étant de 50 %, la part communale serait de 10 313,04 € TTC.
Ce projet ne concerne que la commune de Lavancia-Epercy, la partie de la zone d'activité sera traitée à la demande de TECom et à leur charge.

2024-01-25/06 SIDEC – DECI – Rapport final d'analyse des offres
Par délibération 2023-11-09/01, le SIDEC en tant que maître d'œuvre a procédé à l'analyse de la consultation lancée en procédure adaptée le 28/11/2023, vu la note technique et suite à la phase de négociation en date du 11/01/2024, l'entreprise GUENUCHOT TP est retenue.
Le conseil municipal VALIDE la proposition du SIDEC.

2024-01-25/07 TECom - FONDS CHÊNE - Adhésion à un groupement de commandes dans le cadre d'un plan d'actions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments
La stratégie issue de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) engage la collectivité à réaliser des diagnostics efficaces avant les travaux de rénovation.
Ce groupement de commandes a pour objet de passer les marchés de prestations de service et de fourniture nécessaires à l'élaboration du plan d'actions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et en particulier du bâti scolaire.
Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'APPROUVER le projet de convention de groupement de commandes constitué pour l'achat de prestations de service et de fournitures nécessaires à l'élaboration du plan d'actions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et en particulier du bâti scolaire.

Procès-Verbal 2024-01-25/01

2024-01-25/08 L2122-22 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal PREND ACTE du compte-rendu des décisions prises par monsieur le Maire ; Virement de crédit – Signature de conventions de servitude avec ENEDIS.

2024-01-25/09 Délibération ouvrant un quart des dépenses d'investissement

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2024, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget Eau Potable 04000 : chap 21 : 70 900 €

Budget Communal 00400 : chap 21 : 94 000 €
chap 23 : 15 000 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, APPROUVE les propositions.

2024-01-25/10 Attribution de subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- REFUSE l'attribution d'une subvention aux associations suivantes :

- Jura Sud Handball
- MFR Balan

- ACCEPTE l'attribution exceptionnelle d'une subvention à l'association Tennis Club de Dortan pour un montant de 250 €.

2024-01-25/11 Validation devis

Vu les travaux à effectuer, le conseil municipal VALIDE le devis 32401008 du 10/01/2024 – O'Brico pour l'achat de panneaux rayonnants pour le local des Boules pour un montant de 181,98 € HT soit 218,38 € TTC.

2024-01-25/12 Délibération autorisant l'occupation du domaine public par le Foodtruck pizza jeudi

Vu la demande d'emplacement pour un foodtruck pizza jeudi en date du 21 novembre 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la demande d'occupation du domaine publique le jeudi sur la place du village.

2024-01-25/13 Annulation de la délibération 2019-11-26/2 Adhésion de la commune à Agence départementale d'ingénierie pour la conduite d'opération des travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif

Vu la délibération n°2019-11-26/2 du 26 novembre 2019 – adhésion de la commune à l'agence départementale d'ingénierie pour la conduite d'opération des travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif

Vu le transfert de la compétence assainissement en 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'annuler cette adhésion.

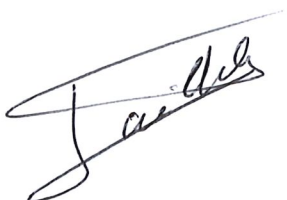
Fin de séances : 21h45

A Lavancia-Epercy, le 25/01/2024

Signature

Le Maire,

Bernard JAILLET



Le secrétaire de séance,
Christophe RODIA

